

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMÉR (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : RESIDENCE HABITAT JEUNES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION

La Ville de Dax soutient les actions en faveur du logement des jeunes travailleurs ainsi que l'accès à l'emploi de ces derniers et plus particulièrement, des jeunes les moins favorisés.

L'association Maison du Logement, domiciliée à Dax, oeuvre dans le domaine de l'accueil, l'hébergement des jeunes travailleurs ou en insertion professionnelle et propose des actions dans le cadre de la gestion de la Résidence Habitat Jeunes (anciennement FJT).

la Ville de Dax soutient financièrement l'association afin que celle-ci propose des actions conformes aux statuts des Résidences Habitat Jeunes.

Par délibération en date du 28 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention signée le 10 décembre 2012. Cette convention était établie pour trois ans (2012, 2013 et 2014).

L'article 4 de cette dernière prévoit qu'elle est renouvelable par reconduction expresse pour la même durée, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions fixées par la convention.

La Maison du Logement a sollicité, par courrier en date du 19 novembre 2014, la reconduction de la convention signée le 10 décembre 2012, pour une durée de 3 ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de reconduire cette convention pour 2015, 2016 et 2017.

La subvention annuelle s'élève à 15 545 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif de la Ville, exercice 2015, article 6574.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la reconduction de la convention signée le 10 décembre 2012 pour trois ans (2015-2016-2017),

APPROUVE le versement de la subvention annuelle de 15 545 €.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150127-11-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 28 Janvier 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».